

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001123071	1ere Gachée: 07:37 (1) Date: 21/10/2025 HIOL2510210797 Quantité: 0.50 m3 référence commande(2): 03 26 64 00 22					
client: 411452 chantier: DEPART	NORD EST TP CANALISATIONS 6 BIS RUE AMPERE BP 32751013 CHALONS EN CHAMPAGNE DEPART					
						Zone: Sous Centrale
					Véhicule:	
					LM LM	
					LM LUI MEME	
					CONSEILS DE SECURITE:	
					XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:	
07:36						
code Béton		désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure consistance(7) Dmax	
PJNCNXA250		BORDURE			20	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 250						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE				NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1